
Avis scientifique de l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA) sur l'aspartame :

L'EFSA confirme sans réserve l'innocuité de l'aspartame pour tous les consommateurs

Bruxelles, le 10 décembre 2013 – L'EFSA, dans un avis scientifique rendu public aujourd'hui et faisant suite à un processus de réévaluation de l'aspartame entamé en 2011, confirme une nouvelle fois l'innocuité de l'aspartame pour tous, enfants, adultes, femmes enceintes.... L'ISA salue une décision qui vient corroborer les conclusions de plus de 600 travaux scientifiques sur 40 ans, conformément au consensus scientifique sur cet édulcorant.

L'aspartame est un ingrédient sûr

Les experts de l'EFSA ont conduit une évaluation scrupuleuse de toutes les données scientifiques disponibles sur l'aspartame et ont conclu ce jour que la consommation de l'aspartame ne présente aucun danger.

L'EFSA précise dans son communiqué de presse : " Les experts du Panel ANS ont pris en compte toutes les informations disponibles et après une analyse rigoureuse ont conclu que **la Dose Journalière Admissible de 40 mg/kgpc/jour est protectrice pour la population générale**".

« Dans ce débat plus idéologique que scientifique, les conclusions sans réserve rendues aujourd'hui par l'EFSA sur l'aspartame vont rassurer les Français qui se posaient des questions sur le sujet », souligne le **Dr Hervé Nordmann, président du comité scientifique d'ISA France**. « La santé des consommateurs a toujours été une priorité pour les industriels membres de l'ISA » ajoute-t-il.

Un processus exemplaire conduit par l'EFSA pour la réévaluation de l'aspartame

Conformément à la réglementation européenne, la Commission Européenne a demandé à l'EFSA d'entreprendre une ré-évaluation de tous les additifs alimentaires d'ici 2020, celle de l'aspartame fait partie de ce processus.

L'avis définitif rendu aujourd'hui public par l'agence européenne est le fruit d'un travail considérable mené depuis **2 ans et demi**, auquel toutes les parties intéressées (ONG, scientifiques, politiques, associations...) ont pu contribuer. En mai 2011, l'Agence a lancé un appel public qui a permis de recueillir plus de **600 données scientifiques** sur cet édulcorant. En février 2013, l'EFSA a lancé une consultation publique qui a suscité plus de **200 commentaires** et qu'elle a pris en considération.

Selon le **Professeur émérite Andrew Renwick, de l'Université de Southampton** : « L'industrie alimentaire est un secteur très strictement réglementé. Le panel d'experts de l'EFSA sur les additifs alimentaires et les sources de nutriments ajoutés aux aliments (Panel ANS) est composé d'excellents experts issus de différentes disciplines scientifiques qui ont analysé et étudié toutes les données existantes, y compris les plus récentes. L'avis de l'EFSA tient compte de toutes les données scientifiques disponibles. »

De nombreux bénéfices pour le consommateur

Les édulcorants, dont l'aspartame, jouent un rôle important pour les personnes soucieuses de leur poids, dans le contrôle des apports caloriques. Ils sont aussi un atout pour les personnes diabétiques en leur permettant de conserver le goût sucré dans leur alimentation, sans risque pour leur santé. Enfin, ils aident à maintenir une bonne hygiène bucco-dentaire.



L'aspartame

L'aspartame est un édulcorant autorisé en France depuis 1988, au pouvoir sucrant 200 fois supérieur à celui du sucre. Il est utilisé dans des aliments et boissons du quotidien, tels que les produits laitiers, les boissons rafraichissantes, les édulcorants de table, les confiseries ... L'aspartame, comme tous les édulcorants, peut aider à contrôler ses apports en calories dans le cadre d'une alimentation variée et équilibrée. L'aspartame est constitué de deux acides aminés qui sont naturellement présents dans notre alimentation (œufs, viandes, produits laitiers).

La phénylcétonurie

La phénylcétonurie (PKU) est une maladie génétique très rare dépistée systématiquement à la naissance. Les personnes atteintes doivent surveiller étroitement leur consommation de phénylalanine quelle qu'en soit l'origine. La mention "contient une source de phénylalanine" est obligatoire sur les produits alimentaires qui contiennent de l'aspartame.

A propos de l'ISA

L'Association Internationale pour les Edulcorants (ISA) regroupe des acteurs majeurs du marché des édulcorants, producteurs et industriels utilisateurs d'édulcorants. Cette association a pour vocation de diffuser l'information, d'améliorer la connaissance et d'encourager l'innovation des édulcorants utilisés dans les aliments et les boissons.

Pour plus d'informations : <http://www.info-edulcorants.org/fr/>

@SweetenersAndU

Contacts presse :

PROTEINES | RP

Mélanie Rigault – 01 42 12 84 24 – mrigault@proteines.fr
Pierre Le Texier – 01 42 12 76 61 – pletexier@proteines.fr